

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1990.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1991 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 43

MONNAIES ET MÉDAILLES

Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Geoffroy de Montalembert, *vice président d'honneur* ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girød, Jean Clouet, *vice-présidents* ; Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, *secrétaires* ; Roger Chinaud, *rapporteur général* ; Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Raymond Bourgine, Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gøtschy, Yves Guéna, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Munet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 42) et T.A. 389.

Sénat : 84 (1990-1991).

SOMMAIRE

	Pages
	—
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
EXAMEN EN COMMISSION	5
CHAPITRE I - PRESENTATION DES CREDITS	7
A. Des recettes en forte progression	8
B. Les dépenses connaissent une progression soutenue ..	10
CHAPITRE II - DES RESSOURCES EN NETTE PROGRESSION	13
A. Le programme de frappe	13
B. La vente de monnaies étrangères et des monnaies destinées aux territoires d'outre-mer	18
C. La vente des médailles	19
D. La vente des monnaies de collection	20
CHAPITRE III - LES DEPENSES : UNE CROISSANCE SOUTENUE	25
A. Les achats stockés et non stockés	25
B. Dépenses de personnel	27
C. Fonctionnement et services extérieurs	28
D. Les dépenses d'investissement	30

PRINCIPALES OBSERVATIONS

Le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles, d'un montant qui dépasse cette année pour la première fois le milliard de francs, connaît encore une progression vigoureuse de 9,5 %. Ce budget est équilibré sans subvention d'Etat et permet le reversement au Trésor d'une fraction de l'excédent d'exploitation égale à 25 millions de francs en hausse de 25 % pour l'année dernière.

Cet excédent qui progresse d'une année sur l'autre et concoure ainsi constamment aux recettes du budget général, témoigne des gains de productivité obtenus à la Monnaie par une gestion active des effectifs ainsi que de l'importance des efforts de diffusion et de prospection commerciale entreprise en France et à l'étranger.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 17 octobre 1990, sous la présidence de **M. Jean Clouet, vice-président**, la commission a procédé à l'examen du budget annexe des monnaies et médailles pour 1991 sur le rapport de **M. Louis Perrein, rapporteur spécial**.

Le rapporteur spécial a présenté les chiffres significatifs du budget qui s'élève à 1 089 millions de francs en progression de 9,53 % par rapport à 1990.

L'activité connaît un développement important en raison de l'augmentation du volume du programme de frappe de pièces françaises, avec, notamment, la production de 250 millions d'unités de la pièce de 10 F bicolore dite "Génie de la Bastille".

Le budget repose également sur l'hypothèse d'une forte croissance de la vente de monnaies de collection, grâce à la poursuite de la série consacrée aux XVIème jeux olympiques d'hiver d'Alberville et de Savoie ainsi que la commercialisation de la seconde pièce de la série européenne à l'effigie de René Descartes.

Enfin, l'avantage technique de la Monnaie, s'agissant de la frappe de monnaies bicolores, permettra, cette année encore, une progression du poste "monnaies étrangères et pièces destinées aux TOM".

L'augmentation de 9,11 % des dépenses est la conséquence logique de la croissance vigoureuse de l'activité. Les achats de métaux précieux connaissent une évolution de + 8,38 %, due surtout à un effet volume, la variation des cours devant rester limitée : par ailleurs, le poste "services extérieurs" devrait augmenter de + 24,42 % en raison, d'une part, des dépenses liées à l'informatisation et, d'autre part, des frais de prospection commerciale et de publicité en France et à l'étranger.

Au total, l'excédent des recettes sur les dépenses permet le reversement au Trésor d'un montant de 25 millions de francs contre 20 millions en 1990, soit une hausse de 25 %.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial, a par ailleurs informé les membres de la commission de son activité en tant que président de la commission chargée de l'étude d'une nouvelle pièce de 20 F bicolore.

M. Emmanuel Hamel s'est interrogé sur les hypothèses d'évolution du cours des achats de métaux précieux.

M. Jean Clouet, vice-président, a souhaité connaître à quelles conditions le Trésor achetait les pièces à la Monnaie et quelles raisons justifiaient les 15 000 pièces "1 centime" qui seront produites en 1991.

S'agissant des prévisions de cours, M. Louis Perrein, rapporteur spécial, a rappelé que la conjoncture internationale était susceptible de ne modifier que le cours de l'or, les marchés des autres métaux précieux s'étant avérés jusqu'ici relativement indépendants des événements mondiaux. Il a rappelé que la Monnaie pourrait jouer sur le niveau de ses réserves actuelles en or et bénéficierait en outre d'un surcroît de recettes sur les ventes de monnaies et médailles déjà frappées dans ce métal.

Concernant le prix de cession au Trésor, il a rappelé que celui-ci était calculé en majorant d'une marge de fabricant de 10 % le prix de revient prévisionnel.

A propos de la pièce de "1 centime", il a précisé que le contingent symbolique de 15 000 pièces prévu pour 1991 n'était pas destiné à être utilisé par le public mais à être intégré comme monnaie de collection dans les tableaux numismatiques.

La commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget annexe des monnaies et médailles pour 1991.

CHAPITRE I

PRESENTATION DES CREDITS

Comme en 1988, 1989 et 1990 le budget de 1991 s'équilibre sans recours à une subvention de l'Etat.

Le volume des dépenses et des recettes brutes est en progression de 95,58 millions de francs, soit 9,53 % par rapport à 1990.

A. DES RECETTES EN FORTE PROGRESSION

Projet de loi de Finances pour 1991

Monnaies et Médailles

Recettes

(en millions de Francs)

Grandes catégories de recettes	Budget voté 1990	Estimation des résultats 1990	Part en % dans le total des recettes	Evaluation pour 1991	Evolution en % par rapport au budget 1990
Produit de la vente des monnaies françaises	632,21	620,8	62,29	616,7	-5,79
Produit de la fabrication des monnaies étrangères courantes et des pièces destinées aux T.O.M.	27	84,3	8,46	33	+ 22,22
Produit de la vente des médailles, fontes et décorations, des prestations de service et autres produits finis	127,2	127	12,74	141,44	+ 11,2
Produit de la vente des monnaies de collection françaises et étrangères	177,36	140 *	14,05	274,7	+ 54,88
Fabrications annexes	3	3	0,3	3	-
Divers (dont reprises sur amortissements et provisions)	27,5	21,5	2,16	21	2,33
Total	994,27	996,6	100	1 095,85	+ 9,61

*hors commercialisation en Amérique du Nord

1. La production de pièces françaises progresse de manière vigoureuse

Avec un taux d'augmentation de 9,61 % d'une année sur l'autre, le programme de frappe prévue pour 1991 se situe à un niveau très honorable. Il demeure soutenu par la production de la nouvelle pièce de 10 F bicolore dont le nouveau tirage à 250 millions d'exemplaires en 1991 permettra de parvenir à l'objectif du remplacement complet de l'ancienne pièce de 10 F, dite "France Industrielle", en cupro-aluminium-nickel trop facilement imitable et dont l'usage ne s'est pas avéré pratique.

2. Le budget prend en compte l'évolution très favorable de la vente des monnaies et médailles de collection.

L'année 1991 sera marquée par la poursuite du programme de la série de pièces consacrées aux Jeux Olympiques d'Albertville en 1992.

L'ensemble de ce programme a été conçu avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (C.O.J.O.). Le jury chargé de choisir les projets de pièces était composé du Directeur général du C.O.J.O., de représentants du Trésor et de la Banque de France, d'un journaliste sportif, d'un élu de la Savoie et d'un sportif de haut niveau.

Dès 1990, la commercialisation des pièces olympiques a été renforcée sur le plan international par d'importantes opérations de publipostage aux Etats-Unis et en Amérique du Nord dont les résultats ne sont pas encore complètement connus.

S'agissant des ventes de médailles, celles-ci ont été très favorables en 1990 du fait des prolongements de recettes liées à la célébration du bicentenaire de la Révolution de 1789 et de la réussite commerciale des démarches de prospection entreprises sur le marché japonais. La Monnaie assurera la fabrication de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale dont le projet réalisé par les graveurs de la Monnaie a été retenu par le ministre de l'Intérieur.

3. Les activités internationales de la monnaie se consolident

En ce qui concerne les fabrications de monnaie pour les Etats étrangers et les territoires d'outre-mer, la progression devrait se maintenir en raison des bonnes relations entretenues par la Monnaie avec les banques centrales de l'Uruguay, du Venezuela et du Paraguay, en Amérique du Sud, ainsi que dans les pays de la zone franc en Afrique.

Par ailleurs, la nouvelle pièce bi-métallique de 10 F s'est révélée être un produit attractif qui a inspiré des commandes au Portugal et en Thaïlande.

B. LES DEPENSES CONNAISSENT UNE PROGRESSION SOUTENUE

Loi de finances pour 1991 - Monnaies et médailles (en millions de francs)

	Budget voté 1990	Projet pour 1991	Evolution en %
Exploitation			
Chap. 60 : achats	569,86	619,31	+ 8,68
Chap. 61 et 62 : services extérieurs	94,26	117,28	+ 24,42
Chap. 63 : impôts et taxes	18,48	21,74	+ 17,64
Chap. 64 : dépenses de personnel	268,87	279,79	+ 4,06
Sous-total	951,48	1.038,12	9,11
Dotation aux investissements	20,8	22,84	+ 9,81
Excédent d'exploitation	21,99	28,88	+ 31,33
Investissements			
(Autorisations de programme)	(22,79)	(26,70)	
Crédits de paiement	22,79	26,70	17,16
Excédent reversé au Trésor	20	25	+ 25

a) Corollaire de l'activité très soutenue que devrait connaître la Monnaie en 1990, les dépenses de fonctionnement évolueront à 9,11 % en moyenne. Les achats eux augmentent encore plus fortement ; ceci est dû à l'effet volume car le budget repose sur l'hypothèse d'une relative stabilité du cours des métaux précieux.

b) Les frais de personnel ne varient que beaucoup plus faiblement car les effectifs sont en diminution (dix emplois sont supprimés).

c) L'augmentation du poste services extérieurs (+ 24 % en 1991) qui atteindra 117 millions de francs en 1989 est due, d'une part, au remplacement de l'ordinateur central de la direction des Monnaies et Médailles, dont le contrat de location arrive à son terme le 31 décembre 1990, et, d'autre part, aux opérations de promotion des collections de bijoux lancées à l'étranger notamment au Japon et en Grande-bretagne ainsi qu'aux campagnes spécifiques qui seront conduites dans la perspective des Jeux olympiques d'hiver (Albertville 1992).

d) A nouveau, un prélèvement est opéré sur l'excédent du budget annexe au profit du Trésor : il atteint 25 millions de francs pour 1991 au lieu de 20 millions de francs en 1989.

CHAPITRE DEUX

DES RESSOURCES EN NETTE PROGRESSION

L'analyse des ressources nécessite d'examiner les recettes tirées du programme de frappe de pièces nationales (A), de la vente des monnaies étrangères (B), de la vente des médailles (C) et de la vente de monnaies de collection (D).

A. LE PROGRAMME DE FRAPPE

Le programme de frappe de monnaies françaises sur les cinq dernières années est le suivant :

Pièces	Programme pour 1987	Programme pour 1988	Programme pour 1989	Programme pour 1990	Programme pour 1991
500 F commémorative	--	--	--	47	67
100 F commémorative	100	100	100	15	15
100 F commémorative	4 900	4 900	4 900	45 430	4 665
10 F bicolore	50 000	100 000	250 000	250 000	250 000
10 F commémorative	20 000	30 000	20	--	--
5 F commémorative	20 000	100	10 000	15 000	7 500
2 F commémorative	100	100	100	10	15
1 F commémorative	100	50 100	100	10	55 000
1/2 F commémorative	50 000	100	100	10	50 000
20 c commémorative	60 000	220 000	140 000	50 000	40 000
10 c commémorative	150 000	145 000	180 000	180 000	180 000
5 c commémorative	310 000	200 000	100	80 000	50 000
1 c commémorative	15	100	100	10	15
Nombre total de pièces	665 215	750 500	585 520	580 532	637 277

(1) en 1987, étaient frappées les pièces de 10 F "France industrielle"

En 1991, le programme de frappe se maintiendrait à un rythme soutenu. La production de la nouvelle pièce de 10 F se

poursuit à son rythme maximum. 600 millions d'exemplaires de la pièce bicolore auront été frappés à la fin de 1990. Le tirage de 250 millions prévu en 1991 permettra le remplacement complet des pièces de 10 F "France Industrielle" au début de 1992.

On se souvient que ces pièces trop lourdes étaient au demeurant trop faciles à contrefaire.

Le programme prévoit la frappe de 7 500 000 pièces de 5 F, soit un léger ralentissement de l'activité.

Par ailleurs, l'état des réserves en pièce de 2 F justifie, pour 1991, la limitation du tirage à 15 000 pièces qui seront en réalité de monnaies de collection (tirage dit "Fleurs de coins").

En revanche, concernant les pièces de 1 F et de cinquante centimes, la diminution des stocks de ces coupures a rendu nécessaire la frappe de 105 millions de pièces supplémentaires.

Enfin, il convient de signaler pour mémoire le tirage de 15.000 pièces de 1 centime. Cette pièce n'est plus utilisée dans le public mais le contingent symbolique permet la frappe de monnaies de collection destinée à être insérée dans les tableaux numismatiques.

Réserves de coupure métallique
(en nombre de pièces)

Coupures	Circulation		Ensemble des réserves	
	du 31.05.89	au 29.06.90	du 31.05.89	au 29.06.90
100 F	21 507 650	24 579 240	19 115 950	17 336 660
10 F	605 099 332	456 276 800	64 501 300	45 127 100
10 F bicolores	54 324 500	380 342 700	63 764 500	113 747 300
5 F	343 870 200	361 286 200	42 689 400	39 068 400
2 F	382 458 000	398 000 000	147 637 000	106 540 500
1 F	1 649 785 000	1 702 406 000	192 068 200	139 530 000
1/2 F	1 143 552 000	1 196 320 000	142 540 000	89 854 000
20 c	2 257 050 000	2 368 445 000	264 123 000	258 135 000
10 c	3 013 484 000	3 189 774 000	175 144 000	189 774 000
5 c	3 289 609 000	3 435 826 000	310 995 000	167 804 000
1 c	328 347 800	328 430 800	100 000	100 000
TOTAUX	13 189 087 482	13 841 686 740	1 422 678 350	1 167 016 960

On remarquera que la circulation de la pièce de 10 F bicolore a doublé d'une année sur l'autre. Sa diffusion dans le public s'effectue dans de bonnes conditions.

La diminution sensible des réserves sur les coupures de 1 F, cinquante centimes et vingt centimes explique le renforcement du niveau de la frappe pour 1991 corroboré au demeurant par les prévisions de la Banque de France.

Le prix de cession des pièces, déterminé en accord avec la Direction du Trésor, est calculé en majorant le prix de revient prévisionnel d'une marge de 10 %.

Le prix de revient prévisionnel est égal à la somme de la valeur du métal contenu dans la pièce calculée à partir de prévisions sur les cours des métaux et de la valeur ajoutée découlant des données fournies par la comptabilité analytique.

Le tableau qui suit fournit pour chacune des pièces la recette recueillie par le budget annexe (hormis le cas des pièces commémoratives pour lesquelles une ligne globale est réservée) :

	1990			1991		
	Quantités produites (millions de pièces)	Recettes	Prix de cession (en francs)	Quantités produits (millions de pièces)	Recettes	Prix de cession (en francs)
10 F	250	275 000 000	1,100	250	223 500 000	0,894
5 F	15	28 000 000	1,920	7,5	12 210 000	1,628
2 F	0,015	24 450	1,630	0,015	18 150	1,210
1 F	0,015	18 900	1,260	55	55 605 000	1,011
1/2 F	0,015	14 550	0,970	50	44 000 000	0,880
20 c	50	20 000 000	0,400	40	16 240 000	0,406
10 c	180	55 800 000	0,310	180	56 700 000	0,315
5 c	80	17 600 000	0,220	50	11 050 000	0,221
1 c	0,015	2 850	0,190	0,015	3 000	0,200

Les variations sensibles du prix de cession sont observées d'une année sur l'autre : ainsi la pièce de 10 F bicolore voit-elle son coût diminuer de 18,73 % entre 1990 et 1991. Le prix de revient tend à diminuer à mesure que la production atteint son rythme de croisière.

Par ailleurs, la nouvelle pièce de 10 F bicolore constitue un produit particulièrement bien étudié puisque son prix de cession est désormais inférieur à celui de la pièce de 5 F ou de 1 F.

S'agissant des pièces commémoratives pour lesquelles un tableau de comparaison avec 1990 ne s'impose pas en raison des variations de tirage, les recettes afférentes à chaque pièce s'établissent comme suit :

	Quantités produites	Recettes	Prix de cession en francs par pièce
500 F pièces olympiques	60 000	28 774 320	479,572
500 F pièce "Europe"	7 000	3 007 004	429,572
100 F pièces olympiques	680 000	47 308 960	69,572
100 F pièce "Europe"	3 985 000	117 894 420	29,572

Pour les pièces de la série olympique, le prix de cession de référence est majoré de 40 F pour les pièces de "100 F" en argent et de 50 F pour les pièces de 500 F en or ou en platine : ces sommes correspondent aux commissions versées au comité d'organisation des jeux olympiques (C.O.J.O.).

Au total, le programme de frappe de pièces françaises permet de dégager un produit de 617 millions de francs.

Ce montant est repris en dépense dans les comptes spéciaux du Trésor au compte d'émission des monnaies métalliques (compte n° 906-04) ou il est ventilé entre le coût de fabrication des pièces nouvelles (541 millions de francs) et le montant des redevances au titre du programme olympique (76 millions).

Le compte enregistre de plus en dépenses le coût du retrait de l'ancienne pièce de 10 F (2,530 milliards de francs).

En recettes, le compte est crédité de la valeur faciale des pièces émises ouvert par la Banque de France au titre de l'augmentation de circulation, soit un total de 3,35 milliards de francs.

B. LA VENTE DES MONNAIES ETRANGERES ET DES MONNAIES DESTINEES AUX TERRITOIRES D'OUTRE MER

Recettes encaissées (en millions de francs)

	1989	1990	1991
Recettes encaissées	39,3	84,30	--
Pression budgétaire	27,00	27,0	33

Le marché de la frappe monétaire est un secteur très concurrentiel. Aussi, pour rivaliser avec les grands établissements monétaires, tel celui du Royaume-Uni, la Monnaie de Paris doit prospecter de nouveaux marchés et entretenir de bonnes relations avec ses clients traditionnels, notamment avec les pays africains de la zone Franc.

En 1989, la politique commerciale extérieure de la Monnaie avait permis d'obtenir la passation d'un marché avec l'Uruguay portant sur 254,5 millions de pièces, soit près de 40 % du programme de frappe de pièces françaises prévu pour 1991.

L'exécution de ce marché est répartie sur plusieurs années et a contribué à l'augmentation des recettes sur les monnaies étrangères.

En 1990, la Monnaie a bénéficié de l'avantage technique qu'elle détient en matières de pièces bi-métalliques. Ses ateliers sont les seuls actuellement à savoir réaliser, en une même opération, à la fois la frappe et le sertissage d'une monnaie bicolore. Cette particularité a intéressé les instituts d'émissions étrangères. Un marché a été passé avec le Portugal pour la fabrication de flans bi-métalliques. Une commande analogue pourrait être passée en 1991 par la Thaïlande.

En tout état de cause, la compétition très forte qui existe sur le marché oblige à pratiquer des prix qui peuvent mettre en cause la rentabilité des marchés obtenus.

Aussi, les montants prévisionnels de recettes inscrits dans les budgets de ces dernières années se sont-ils souvent avérés sous-

estimés par rapport aux résultats réels, compte tenu d'une légitime préoccupation de prudence.

C. LA VENTE DES MEDAILLES

Le secteur des médailles a fait l'objet de réorientations importantes au cours des années récentes. En 1985 et en 1986, la production de médailles avait été stimulée par de nouvelles dispositions relatives à la médaille du travail. Après ces années favorables, la demande de ces médailles devait se réduire et un effort a donc été entrepris pour compenser cette perte de recettes par le développement des exportations.

A l'étranger, la prospection entamée a commencé à donner des résultats dès l'année 1988. Depuis lors, la promotion à l'exportation a été renforcée.

Le développement a suivi trois axes principaux :

Un catalogue d'une centaine d'articles, choisis dans la collection actuelle ou nouvellement édités, a été imprimé. Sur ces articles, les distributeurs perçoivent des marges conformes aux pratiques commerciales.

Un réseau d'agents commerciaux a été mis en place. De nombreux points de vente ont été créés en France.

Enfin, à l'étranger, un effort très important a été entrepris. Des agents commerciaux ont été recrutés.

Au Japon, un agent exclusif sur contrat a développé les ventes et cette méthode a été étendue à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Le chiffre d'affaires obtenu par les agents sous contrat exclusif s'élèverait à 30 millions de francs pour 1990.

Une société japonaise a été constituée, dont le seul objet est l'importation des produits de la monnaie de Paris. Des boutiques spécialisées sont installées dans les grands magasins.

La politique éditoriale a été rénovée. L'édition de bronzes d'art a été modifiée. Deux séries historiques de petites médailles en frappe monétaire ont été lancées à l'intention des collectionneurs. Des collections de bijoux en or vont être diffusées sur le marché japonais.

Le dynamisme à l'exportation devrait amener de nouvelles recettes qui ont été prises en compte pour la préparation du budget de 1991.

(en millions)

	1985	1986	1987	1988	1989 (*)	1990	1991 Prévision
Recettes encaissées	93,6	101,7	91,4	91,35	106	14,7 (*)	--
Prévisions budgétaires	78	80	94	87	91	110	212,4

(*) estimation au 18.07.90

D. LA VENTE DES MONNAIES DE COLLECTION

Le tableau qui suit fait apparaître les prévisions budgétaires et les réalisations pour la vente des monnaies de collection.

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Monnaies de collection françaises						
Recettes encaissées	86,2	67,5	44,7	130	133,6	
Prévisions budgétaires	36,3	65	60	75	172,3	269,7
Monnaies de collection étrangères						
Recettes encaissées	4,6	7,5	5,6	2	1,42	
Prévisions budgétaires	5	10	7	5	5	5

(*) estimation au 18.07.90

Les résultats sont irréguliers. L'année 1986 avait été particulièrement favorable grâce au succès rencontré par la pièce "Liberté" sur le marché américain. Mais après cette frappe concernant la statue de la liberté qui avait beaucoup intéressé les collectionneurs des Etats-Unis, les autres thèmes choisis n'ont pas permis des performances semblables.

Les années 1987 et 1988 ayant quelque peu déçu, beaucoup d'espoirs sont placés dans les séries consacrées aux Jeux Olympiques d'Albertville.

Les neuf premières pièces en or et en argent associent une discipline olympique à un animal ou à un site de Savoie ou encore à une illustration d'un sport à la "Belle Epoque".

La dixième pièce, en or uniquement, représentera Pierre de Coubertin.

La première pièce, associant le ski alpin et une vue du Mont Blanc, ainsi que la deuxième pièce représentant un couple de patineurs sur le lac du Bourget, ont été émises le 21 septembre 1989.

La troisième pièce associe le patinage de vitesse et la marmotte.

La quatrième pièce associe le bobsleigh et une lugeuse de la "Belle Epoque".

Les six dernières pièces seront émises 2 par 2, tous les six mois (en octobre 1990, mars et octobre 1991).

Le revers de chaque pièce comporte l'emblème de Jeux Olympiques d'Albertville, qui a été concédé à la Monnaie par le Comité International Olympique et par le Comité d'Organisation des Jeux (C.O.J.O.). Il porte aussi le millésime d'émission.

Pour chacune des neuf premières pièces, le tirage mondial est de 30 000 exemplaires en or et de 300 000 exemplaires en argent, en qualité "épreuve".

Par ailleurs, l'année 1991 devrait voir la poursuite de la diffusion de la pièce "Charlemagne" qui est la première pièce de monnaie française libellée en écus.

La pièce "Charlemagne" existe en trois versions numismatiques :

*en platine, avec une valeur faciale de 70 écus,

* en or, avec une valeur faciale de 70 écus,

* en argent, avec une valeur faciale de 15 écus.

	Quantités produites	Recettes (en francs)
Pièces de collection		
500 francs or olympiques	60 000	28 774 320
500 francs or et platine <i>"Charlemagne" et "Descartes"</i>	7 000	3 007 004
100 francs argent olympiques	680 000	47 308 960
100 francs argent <i>"Charlemagne" et "Descartes"</i> (qualité numismatique)	30 000	887 160
100 francs <i>"Pantheon"</i> (qualité numismatique)	15 000	445 580

Résultat de l'ensemble de ces activités, les recettes du budget des Monnaies et Médailles apparaissent dans le tableau qui suit :

Projet de loi de Finances pour 1991

Monnaies et Médailles

Recettes

(en millions de Francs)

Grandes catégories de recettes	Budget voté 1990	Estimation des résultats 1990	Part en % dans le total des recettes	Evaluation pour 1991	Part en % dans le total des recettes
Produit de la vente des monnaies françaises	632,21	620,8	62,29	616,7	56,28
Produit de la fabrication des monnaies étrangères courantes et des pièces destinées aux T.O.M.	27	84,3	8,46	33	3,01
Produit de la vente des médailles, fontes et décorations, des prestations de service et autres produits finis	127,2	127	12,74	141,44	12,91
Produit de la vente des monnaies de collection françaises et étrangères	177,36	140 *	14,05	274,7	25,07
Fabrications annexes	3	3	0,3	3	0,27
Divers (dont reprises sur amortissements et provisions)	27,5	21,5	2,16	21	1,92
Total	994,27	996,6	100	1 095,85	1 120

*hors commercialisation en Amérique du Nord

CHAPITRE TROIS

LES DEPENSES : UNE CROISSANCE SOUTENUE

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des dépenses par rapport au budget voté de 1990.

(en milliers de francs)

Dépenses de fonctionnement	Budget 1990	PLF 1991	Evolution en %
Achats stockés et non stockés	569,8	619,31	+ 8,68
Frais de personnels	268,8	279,79	+ 4,1
Fonctionnement et services extérieurs	94,2	117,28	+ 24,4
Impôts et taxes	18,4	21,74	+ 17,6
Total	951,5	1 038,12	+ 9,1
Diverses dépenses de gestion			
Dotations aux amortissements	20,8	22,84	+ 9,8
Variation de stocks			
Excédent d'exploitation	21,9	28,88	+ 31,4
Total	994,2	1 089,84	+ 9,62

A. LES ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

La progression de ce poste est de 8,68 % en 1991. Il recouvre les dépenses suivantes :

- les achats de métaux précieux ou communs utilisés pour la fabrication des monnaies, médailles et autres produits,
- les achats à l'extérieur des plans bandes et planches : ces derniers sont réalisés à façon par des fournisseurs extérieurs puis transformés par la Monnaie,

- le titre "autres achats" comprend le rachat des pièces de collection au Trésor pour la Monnaie avant commercialisation. Le poste comprend également les fournitures diverses.

Les dépenses relatives aux achats se répartissent comme suit :

(en millions de francs)

	Budget de 1990	Projet pour 1991	Evaluation en %
Achats de matière première	371,42	386,24	+ 4
Façons de flans blanches et planches	62,27	66,73	+ 7,2
Autres achats	136,17	166,35	+ 22,2
Total achats	569,86	619,31	+ 8,68

Les achats s'effectuent par l'intermédiaire de fournisseurs attributaires de marchés de clientèle conclus après appel d'offres ouverts.

Le marché de l'argent-métal se caractérisant par des variations de cours non seulement sur de grandes périodes, mais également d'un jour à l'autre, un suivi quotidien des fluctuations des cours est assuré et les achats sont exécutés à Londres, au moment où la conjoncture semble la plus favorable.

Pour la fabrication de 4 millions de pièces de 100 F inscrites au programme de frappe de 1990, l'Administration des Monnaies et Médailles devra procéder à l'achat d'environ 54 tonnes de métal précieux. En matière de médailles et de monnaies de collection, la réalisation des objectifs commerciaux requiert l'achat de 18 tonnes d'argent. Les crédits inscrits dans le projet de budget pour les achats de matière première incluent ces deux éléments.

Le tableau suivant retrace l'évolution du cours de l'argent métal en F/kg et en moyenne annuelle, sur le London Silver Market.

1982	1 684
1983	2 711
1984	2 284
1985	1 774
1986	1 218
1987	1 359
1988	1 255
1989	1 129
1990	925

(moyenne des sept premiers mois)

En 1989, le cours le plus élevé a été de 1 253 F/kg ; chiffre qui correspond à 1 490 F/kg environ si l'on ajoute la TVA et les commissions d'intermédiaires.

B. DEPENSES DE PERSONNEL

Depuis plusieurs années, un effort de productivité est poursuivi. Il en résulte une diminution des effectifs comme le fait apparaître le tableau qui suit relatif aux effectifs de l'administration des monnaies. En 1991, onze emplois budgétaires seront supprimés : un emploi du cadre technique en administration ; dix emplois d'ouvrier à l'usine de Pessac en Gironde.

La masse salarial versée par le budget annexe devrait croître de 4,06 % sous l'effet du glissement vieillesse, technicité et de l'amélioration des rémunérations, notamment du salaire ouvrier.

La situation de effectifs réels et budgétaires depuis 1988 est retracée dans le tableau ci-dessous :

En ce qui concerne les effectifs réels, les agents à temps partiel sont comptés pour la fraction de salaires ou de traitement qui leur est versée.

S'agissant de l'effectif des ouvriers, il doit être précisé que huit ouvriers vacataires ont été rémunérés en 1990 à Pessac en sus de l'effectif annoncé.

Année au 1.01	Cadre administratif		Cadre technique		Contractuels		Ouvriers		Total	
	Budgetai res	Réels paysés	Budgétai res	Réels payés	Budgé- taires	Réels payés	Budgé- taires	Réels paysé	Budgé- taires	Réels oaysés
1988	81	81,7	154	144,6	5	6	860	835,4	1 101	1 067,7
1989	79	82,0	152	141,6	6	5	847	821,3	1 084	1 049,9
1990	77	76,04	152	143,66	6	4	848	797,17	1 083	1 020,87
1991 (1)	77	77	151	146	6	6	838	800	1 072	1 029

(1) prévisions

C. FONCTIONNEMENT ET SERVICES EXTERIEURS

Ce poste évolue très rapidement cette année encore puisque les crédits sont en hausse globalement de 24 % pour atteindre un montant de 117,28 millions de francs en 1991.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

	Budget voté de 1990	PLF 1991	Évolution en %
Services extérieurs et autres services extérieurs	94,26	117,28	+ 24,4
dont			
- informatique	6,941	6,67	- 3,9
- publicité	36,33	46,18	+ 30,7

Les dépenses de fonctionnement informtique s'élèvent à 6,67 millions de francs en 1991 contre 6,941 en 1990. La baisse de 3,9 % s'explique par la mise en place d'une nouvelle machine Bull de technologie récente dont les coûts de financement et d'entretien seront inférieurs d'environ 20 % à ceux de la machine actuelles.

Les dépenses afférentes aux frais publicitaires augmentent de 30,7 % par rapport au budget voté de 1990 en raison en particulier, des frais de redevance reversés sur les pièces olympiques.

Dans un souci de contrôle budgétaire votre rapporteur a demandé à ce que soit établi un bilan détaillé de l'utilisation des crédits affectés au titre du chapitre 62-01 "autres services extérieurs".

La répartition de ces dépenses est la suivante en ce qui concerne les monnaies de collection :

	1990 (1)	PLF (2)
Commissions et courtages	1,465	1,950
Honoraires d'artiste	0,125	0,150
Frais publicitaire	54,99	79,470
dont monnaies de collection	(43,99)	(67,37)
médailles	(11)	(12,100)
Frais de port	2,169	2,9
Prestations diverses	0,017	0,070
Total	58,65	84,54

(1) engagements effectifs

(2) prévisions

Il convient de préciser que les frais publicitaires comprennent les crédits affectés au titre du paiement des redevances dues au comité d'organisation des jeux olympiques et aux comités olympiques nationaux des pays dans lesquels les pièces olympiques sont vendues.

Les honoraires d'artistes sont versés aux lauréats des concours pour la création de nouvelles pièces notamment de pièces de la série européenne. Les commissions et courtages sont réglées aux intermédiaires au titre des contrats signés à l'étranger ainsi qu'au conseiller commercial pour les jeux olympiques d'Albertville.

Les prestations diverses concernent les dépenses engagées par les frais de traduction et de réception.

D. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 1991 à 26,74 millions de francs. Elles sont en hausse de 17,28 % sur les crédits votés en 1990 à ce titre, soit 22,79 millions de francs.

S'agissant des immobilisations prévues pour 1991, les principales opérations programmées sont les suivantes :

• **Sur l'établissement de Paris :**

- l'achat d'un four sous vide afin d'assurer le traitement thermique des outillages monétaires, des coins de médailles et des instruments de garantie, dans des conditions régulières et reproductibles, avec un état de surface sans aucune piqûre, ni oxydation.

- l'installation d'une presse à genouillère : 2 millions de francs. Mieux adaptée à la frappe en séries de médailles pour remplacer d'anciens balanciers ne répondant plus aux besoins actuels.

- le remplacement d'une machine à vernir, de technologie ancienne (plus de 15 ans) en vue de permettre l'utilisation d'un vernis assurant une meilleure protection dans le temps.

- traitement des outillages pour la frappe des pièces de qualité "belle épreuve", afin de réduire les heures de polissage réalisées manuellement.

• **Sur l'établissement de Pessac :**

- fabrication d'un atelier de réalisation de pièces de collection : cet atelier doit fournir une capacité d'appoint aux ateliers de Paris pour la réalisation des pièces de collection et de jetons ou de médailles en qualité "épreuve".

- mise en place d'une chaîne de conditionnement automatisée pour l'encartouchage des pièces, la constitution de paquets sous film plastique rétractable, le contrôle par pesée et la mise en sacoches.

- installation d'une presse à haut rendement destinée à remplacer du matériel ancien et améliorer ainsi la capacité de production et la productivité du monnayage.

(millions de francs)

Dépenses	1990	1991	Recettes	1990	1991
Investissements	22,79	26,72	Reprise de l'excédent d'exploitation	21,99	28,88
Excédent reversé au Trésor	20	25	Amortissements et provisions	20,8	22,84
Utilisation et reprises sur provisions	18	6	Prélèvement sur le fonds de roulement	18-	6
Augmentation du fonds de roulement					
Total	60,79	57,72	Total	60,79	57,72

*

* *

Il faut noter qu'un prélèvement est à nouveau opéré sur l'excédent du budget au profit du Trésor.

En 1991, ce prélèvement est inscrit au budget annexe pour 25 millions de francs. Il est en hausse de 25 % sur l'excédent reversé au Trésor en 1990 qui s'élevait à 20 millions de francs.

Au cours de sa séance du mercredi 17 octobre 1990, la Commission des finances a décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits du budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1991.